



CQPM • Opérateur (trice) matériaux composites haute performance



Produire - Réaliser

Matériaux composites

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'Opérateur / Opératrice Matériaux Composites Haute Performance assure la fabrication et/ou la réparation de pièces en matériaux composites à partir de moules (ou outillage) et réalise dans ou sur ceux-ci des pièces simples ou complexes (monolytique ou sandwich) en stratification ou drapage.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- La préparation de son poste de travail
- La réalisation et/ou la réparation de pièces en matériaux composites :- le positionnement des couches ou plis de tissus (orientation suivant le tableau de drapage) ;- le compactage des couches ou plis de tissus (par vide d'air) ;- l'habillage ou la fermeture du moule ou de l'outillage (suivant la procédure définie) ;- la mise sous vide ou l'injection de la résine (suivant la procédure définie) ;- la polymérisation ;- le démoulage et l'ébavurage
- Le suivi de son activité (contrôle visuel, vérification, traçabilité des opérations, des outils et du matériel utilisé, délais, qualité, etc) tout au long des opérations réalisées



COMPÉTENCES

- 1- Préparer les éléments nécessaires à la fabrication de matériaux composites
- 2- Réaliser les opérations de stratification ou de drapage ou d'injection
- 3- Procéder aux opérations de polymérisation
- 4- Démouler la pièce
- 5- Assurer les finitions et le contrôle de la pièce
- 6- Rendre-compte de son activité

LES MÉTIERS LIÉS

- Opérateur matériaux composites (H/F)



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : A

N° Cert. : MQ 1988 10 31/44 0007 R

État : Active

Code CPF Métallurgie : 162360

RNCP : 28239

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)
- Contrat de professionnalisation
- Pro A (*)
- Plan de développement des compétences
- CPF transition Prof.
- POE (Individuelle/collective)

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE